



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Pollution et nuisances : Essonne

Question écrite n° 2039

Texte de la question

Mme Huguette Bouchardeau appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement, sur les travaux relatifs à la construction d'un émissaire de rejet d'eaux usées en Seine à partir du poste de Crosne. Sachant qu'une étude réalisée par l'agence financière du bassin Seine-Normandie, intitulée « Influence du lieu de rejet des effluents du collecteur Orge sur la qualité de la Seine », prévoit un risque notable de mortalité piscicole à cause du déficit en oxygène de la Seine pendant la saison estivale, et qu'en période automnale le rejet est susceptible d'entraîner une dégradation de la qualité de l'eau dans Paris, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre afin d'éviter une trop forte mortalité piscicole dans le fleuve.

Texte de la réponse

Reponse. - L'émissaire de rejet d'eaux usées est le collecteur de secours du poste de relevement de Crosne. Ce poste relève les eaux usées du nord de l'Essonne (vallée de l'Orge et de l'Yerres) pour les acheminer à Valenton où elles sont épurées. En cas d'interruption du pompage ou d'insuffisance, il n'y a actuellement aucun autre exutoire que la rivière Yerres, très vulnérable, qui coule à proximité. Les syndicats d'assainissement concernés se sont associés pour réaliser ce collecteur de secours jusqu'à la Seine. Les dégats évoqués ne seraient pas provoqués par ce rejet, mais par l'ensemble des eaux non traitées, rejetées à Alfortville, ouvrage de restitution en Seine des eaux épurées par la station de Valenton dans le cas où cette station serait hors service. L'étude mentionnée n'envisage que la situation dans laquelle la Seine serait vulnérable à un tel rejet : débit inférieur à 100 mètres cubes par seconde et température de l'eau supérieure à 22 °C. Certains rejets importants par temps de pluie pourraient approcher cette situation critique. Le futur collecteur d'évacuation du poste de Crosne permettra précisément de minimiser l'impact dans la traversée de Paris. Il semble donc qu'en l'occurrence, il y ait un malentendu, l'ouvrage en cause ayant pour objet d'accroître la sécurité et la souplesse d'exploitation et non de créer un rejet polluant supplémentaire.

Données clés

Auteur : [Mme Bouchardeau Huguette](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2039

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 1988, page 2438